

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 23 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 23 février 2024, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 16 février 2024, s'est réuni à la Salle du conseil en séance publique, sous la Présidence de madame DUPILET Arlette, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs Arlette DUPILET, Fabien BOURIEZ, Marie-Yacinthe BRASSART, Daniel GAMBIEZ, Nadine DELBOUILLE, Eric MOREAU, Marie Françoise DUPONT, Didier LAUPIES, Viviane COASNE, Frédéric GISCARD, Jean-Claude BOUGAMONT, Joëlle MONCEAU, Gilles MARLIER, Marjorie JACQMART, Alain GOURMAUD, Thérèse LESIEUX, Pierre-Yves ANSELMET, Françoise BETRANCOURT, Dominique VASSEUR, Micheline SWIATEK, Philippe BOEZ, Olivier BRUNIAU, Christine LE VELY, Thomas DEMORY, Michel DEMORY, Raphaël BRICE, Claude UZNANSKI

Excusés : Isabelle DUBOIS procuration à Daniel GAMBIEZ, Dorothée CUIGNEZ procuration à Thomas DEMORY, Madame LE VELY (quitte la séance à 20 H) procuration à Michel DEMORY.

Madame Marjorie JACQMART élue secrétaire

DELIBERATIONS SUPPLEMENTAIRES

- Lancement du marché de restauration scolaire
- Commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération
- Orange : approbation de l'avenant

DECISIONS

- Une nouvelle décision concerne le séjour à Berck organisé par la ville à l'hôtel Régina en pension complète du 28 septembre au 4 octobre. C'est un séjour promotionnel au prix de 369€, au lieu de 685€ habituellement et pour les bénéficiaires du CCAS 185€. La ville prend en charge le transport. Pour les extérieurs le prix est de 400€. Il n'avait pas été précisé que le paiement se faisait en 3 fois : un acompte payé en janvier, un deuxième acompte qui sera payé en avril et le solde fin septembre.
- Une décision pour lancer la procédure de consultation pour le marché de travaux : aménagement du cimetière.
- Une décision concernant un avenant au marché passé avec l'entreprise LONGELIN pour l'éclairage public. L'acte d'engagement indique que le marché se termine le 31/12/2023. C'est une erreur. L'avenant précise que le marché verra bien son achèvement le 31/12/2025.

INFORMATIONS

- la vidéo protection :

Sur réquisition des services de police, il y a eu 3 visionnements depuis le dernier conseil municipal

La deuxième vague de caméras est installée et progressivement mise en service. Elles concernent les 3 écoles – la rue Jaurès – La buse – l'école de musique – le parking Poteaux – le cimetière – le parc de l'Anniau.

- Les mouvements de personnel

- Paul Lambert, agent technique part en retraite le 1^{er} mars.
- Fatima, agent d'animation au Secteur-Jeunes depuis de nombreuses années, quitte la région, un recrutement est en cours.
- Valérie Vincenzi, notre DGS depuis 9 ans prend un poste à Pecquencourt, un recrutement est en cours.

- Projet photovoltaïque

Nous avons répondu à un appel à projet du Parc Naturel Scarpe Escaut pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture d'un bâtiment communal, en l'occurrence l'école Joliot-Curie. Nous avons été retenus et une convention a été signée.

- Carte scolaire

En janvier, Mme PICHARD, Inspectrice de la circonscription a informé Mme le Maire de 3 mesures possibles qui affecteraient les écoles de la ville à la prochaine rentrée : une ouverture à l'école maternelle C. Poteaux pour avoir des classes de sections de grands à effectif réduit, une fermeture à l'école Joliot-Curie : après fermeture, moyenne de 19 élèves par classe : c'est difficilement discutable d'autant plus qu'à la rentrée 2025, 51 CM2 quitteront l'école et seulement 35 CP arriveront. L'écart va encore se creuser. Plus difficile à admettre, la fermeture d'une classe à l'école du Rond-Point : 43 élèves prévus pour deux classes à 3 ou 4 niveaux.

Mme le Maire a contacté les familles ayant un enfant né en 2021. Au final 47 élèves sont inscrits pour la prochaine rentrée et 7 logements rénovés vont être prochainement attribués. Mme le Maire va veiller à ce que ce soit des familles avec enfants d'âge scolaires qui soient choisies.

Après le Conseil Départemental de l'Education nationale dont Mme le Maire est membre, la fermeture de classe prévue à l'école du Rond-Point est abandonnée.

- Problème de la cantine pour l'enfant SACHA

La presse a évoqué l'exclusion de la cantine d'un enfant autiste ayant des crises de violence qui sont un danger pour lui, les autres enfants et les encadrants.

Ces crises se produisent sur le temps scolaire où l'enfant est accompagné d'une AVS mais surtout sur le temps périscolaire car l'enfant supporte mal les changements de lieux, d'encadrement et surtout le bruit.

En décembre, Mme Vincenzi avait rédigé une information préoccupante aux services sociaux du Département et l'assistante sociale du secteur a été désignée pour suivre la famille et l'aider à trouver une solution pour un accueil dans un établissement spécialisé.

Ce qu'ils ont trouvé en Belgique mais le Département refuse de prendre en charge le transport puisque des solutions d'accueil existent en France. Parallèlement Mme le Maire a contacté l'Inspecteur spécialisé de l'Education nationale bien conscient de la problématique mais l'orientation vers un établissement spécialisé n'a pas été notifiée par la MDPH, il y a une liste d'attente et il est probable que puisque les apprentissages se déroulent à peu près bien en milieu ordinaire, il n'y ait pas d'orientation prononcée.

Une Fenainoise, agent d'école maternelle retraitée s'est proposée d'intervenir bénévolement en attendant une AESH rémunérée par la ville en attendant que la loi sur l'extension des AESH sur le temps périscolaire soit validée par la Chambre des Députés.

E.MOREAU aurait souhaité une réponse à la pigiste de FR3 qui a écrit un article très tendancieux et provoqué des réactions souvent injustifiées sur les réseaux sociaux.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2023

Mme le Maire signale que Mme la Ministre de la Santé a répondu à la motion envoyée (copie en pièce jointe)

E.MOREAU signale que la vidéoprotection évoquée page 1, concerne le parking du stade Leleux et non pas le stade lui-même.

ABSTENTION 2 (Mmes LE VELY et CUIGNEZ) POUR 27

FINANCES

1 - Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B)

En amont de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire par l'adjoint aux finances, F.BOURIEZ, Mme le Maire évoque le contexte national avec la maîtrise de la dépense publique et la réduction du déficit qui restent une priorité. Les dotations de l'Etat augmentent de 1,7%, notamment pour la dotation globale de fonctionnement. Ce pourrait être une bonne nouvelle si l'inflation n'était pas évaluée à 5,7% en 2023 et au moins à 2,5% en 2024. Cela aura des répercussions sur les dépenses engagées en investissement par exemple pour les travaux de la cité Agache et, en fonctionnement, par exemple sur les dépenses en énergie.

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées en 2023, mais des retards de facture de gaz et une pénalité de la CAF auront un impact sur le budget prévisionnel de 2024. Les dépenses de personnel restent la principale dépense de la commune et pour 2024, il nous faudra tenir compte d'une nouvelle augmentation de 10 % des dépenses d'énergie et d'une revalorisation des grilles indiciaires des fonctionnaires.

Cependant, cette année encore, la maîtrise de ces dépenses nous permet de dégager une petite marge de manœuvre pour des investissements mais elle est faible !

En investissement, plusieurs projets ont été réalisés : des acquisitions d'équipements, des travaux de maintenance et les aménagements de la cité Agache qui se termineront cette année. Pour rappel, c'est un projet de 2,5 millions HT, bien subventionné par l'ERBM mais avec un reste à charge pour la ville de 730 000€ sans tenir compte de l'augmentation due à l'inflation.

En 2024, outre la fin des travaux ERBM, des études sont lancées pour la rénovation énergétique de l'école Catherine Poteaux, des travaux sur la salle de sports E. Broutin, le vestiaire du terrain synthétique, le jardin public rue J. Guesde et l'aménagement du lotissement « presbytère ».

Mme le Maire remercie l'adjoint F.BOURIEZ et la Directrice des Services, V.VINCENZI pour l'excellent travail de préparation.

Au cours de la présentation, Mme le Maire signale que l'augmentation des dotations depuis 2011 ne reflètent pas l'inflation de 21 %.

Dans les dépenses de personnel, E. MOREAU s'étonne de ne pas voir apparaître les 5 personnes recrutées à raison de 8h/ semaine pour renforcer le personnel d'encadrement des cantines. F. BOURIEZ répond que c'est parce que le recrutement a eu lieu en cours d'année mais que cela représente en effet l'équivalent d'un temps plein.

A propos des affaissements de l'aile Briffaut, D. GAMBIEZ précise que ce sont les poteaux et poutres du bâtiment qui se révèlent défailants mais un autre bureau d'études conseillait une expertise des fondations. Notre assurance ne reconnaît pas que les dégâts sont dus à la rétractation des argiles reconnue en catastrophe naturelle. La ville a fait appel et début mars, une autre visite est programmée avec un expert d'assurés.

T. DEMORY présente les questions transmises par D. CUIGNEZ : il avait été annoncé environ 75 000 € de pénalité par la CAF pour 2021-2022 alors que dans le ROB il est écrit 64 000€. La différence s'explique par les justifications apportées à la CAF par la municipalité. La même pénalité sera appliquée pour 2022-2023 essentiellement parce que Mme le Maire refuse d'ouvrir la garderie (sauf cas exceptionnels) aux enfants dont les parents ne travaillent pas. La demande de subvention ne sera plus déposée et il n'y aura plus de subvention non plus pour la cantine puisque les deux services sont couplés et ceci bien que les enfants dont les parents ne travaillent pas sont accueillis à la cantine.

Il n'est pas à l'ordre du jour de diminuer les indemnités des élus sachant que le nombre d'élus et le montant des indemnités ne sont pas au maximum.

En ce qui concerne les 137 000€ inscrits pour le plateau sportif de la rue M. Cachin, il s'agit d'une opération d'ordre demandée par la CCCO, sachant qu'à l'époque ce plateau avait été financé par l'intercommunalité.

2 - Attribution du marché public de travaux cimetière

Le marché public de travaux d'aménagement du cimetière a été lancé sous la forme de marché à procédure adaptée en date du 16/01/2024. 5 entreprises ont répondu à la consultation. Lanthier, Eiffage, ID VERDE, Jean LEFEBVRE, TCL

Le cabinet SG Ingénierie, maître d'œuvre, a analysé les offres qui étaient supérieures à l'estimation faite par le cabinet d'études.

Après analyse des critères de jugement des offres, et suite à la négociation, l'offre de l'entreprise EIFFAGE basée à Marly présente l'offre la mieux disante avec une note finale de 95.37 points, et peut être retenue pour réaliser les travaux sur son offre négociée pour un montant total de de 269 327.40 € HT, soit 323 192.88 € TTC.

D.GAMBIEZ présente le descriptif des aménagements qui commenceront en mai et devraient se dérouler sur 3 mois.

A la question de O. BRUNIAU, il est répondu que, même si la pousse de l'herbe sera limitée, il y aura toujours l'entretien des haies, des noues et, dans la partie la plus ancienne du cimetière, l'entretien des inter-tombes supérieurs à 1m puisqu'il est bien spécifié dans le nouveau règlement du cimetière que le concessionnaire doit entretenir la tombe et un espace de 50cm autour du caveau. Le trottoir qui longe le cimetière sera couvert d'un enrobé mais pas le parking qui reste en cailloux.

T. DEMORY s'étonne que toutes les allées ne soient pas en enrobé, c'est parce que parmi les tombes les plus anciennes, certaines s'ouvrent par le devant et, en cas de nouvelles inhumations, il aurait fallu casser l'enrobé.

PLAN DU CIMETIERE



Le conseil municipal autorise Mme le Maire à attribuer le marché.

A L'UNANIMITE

3 - Lancement du marché de restauration scolaire 2024 - 2027

Le marché de restauration scolaire passé avec la société API Restauration expire au 31 juillet 2024. Il est nécessaire de passer un nouveau marché de restauration scolaire à compter de septembre 2024.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Le nombre de repas est estimé à 45 000 par an (scolaires, centres de loisirs et repas seniors)
- ✓ le coût prévisionnel est estimé à 345 000€ HT pour une durée de 3 ans
- ✓ Le type de marché sera le marché à procédure adaptée (MAPA)

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à lancer la procédure et à signer le marché correspondant.

A L'UNANIMITE

4 - Commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Fenain – Demande de subvention au titre du dispositif « Hauts-de-France en Fête » de la Région Hauts-de-France

La commune développe un projet autour de la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Fenain et a souhaité marquer cet événement par plusieurs animations. Le premier week end de septembre théâtre et défilé commémoratif avec la participation des descendants des 40 Morts pour la France dont le nom figure sur le monument, du 12 au 14 septembre, un campement militaire par l'association «Commemo-Rangers, le samedi 2 novembre le bal de la Libération avec l'orchestre Tea for Two big band. Ces manifestations se préparent depuis plusieurs mois avec la participation de la ville, du Secteur-Jeunes, de La Parenthèse, employés et bénévoles, des CM2 des écoles Joliot-Curie et Tilleuls, les associations Fenain et son Histoire, l'harmonie les Fidèles, la chorale En Chant Tiers permanent, la troupe Les Padnoms.

Ce projet a obtenu la labellisation par la Mission nationale du 80^{ème} anniversaire.

Le projet est évalué à 30 270 € TTC

Il est articulé en 3 volets :

- ✓ 1 volet commémoration,
- ✓ 1 volet festivités
- ✓ 1 volet transmission de la mémoire.

Le projet est financé par la Communauté de Commune Cœur d'Ostrevent au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2023 et par la ville.

Lorsque l'AMI 2024 sera publié, la commune y répondra.

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à émarger au dispositif « Hauts-de-France en Fête » de la Région Hauts-de France pour un financement à hauteur de 6 600 euros.

A L'UNANIMITE

5 - ORANGE – Approbation de l’avenant à la convention du 27 novembre 2017

Une convention a été passée avec la société Totem France pour le compte d’Orange pour l’implantation de matériel technique ayant trait aux antennes de télécommunication de l’église.

Un avenant à cette convention est soumis à approbation pour la révision de la redevance annuelle suite au passage à la 5G. **La redevance passera de 6 000€ net à 8 000€ net.**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer l’avenant.

A L’UNANIMITE

6 - Tarifs ALSH – Intégration de l’augmentation de la cantine dans les tarifs 2024

Les tarifs des repas de cantine ont augmenté au 1^{er} janvier 2024 (délibération du 15 décembre 2023).

Le Conseil Municipal accepte de répercuter l’augmentation du tarif cantine sur les tarifs ALSH 2024 à compter d’avril 2024

ALSH Petites vacances (Février – Avril – Octobre)			
Quotient Familial	Tarif à la journée Hors repas	Repas	Tarif repas compris
0 à 369 €	0.25 € x 8 h x 5 j = 10.00 €	5 j x 3.18 € = 15.90 €	25.90 €
370 à 499 €	0.45 € x 8 h x 5 j = 18.00 €	5 j x 3.29 € = 16.45 €	34.45 €
500 à 600 €	0.60 € x 8 h x 5 j = 24.00 €	5 j x 3.65 € = 18.25 €	42.25 €
601 à 1 000 €	0.80 € x 8 h x 5 j = 32.00 €	5 j x 3.76 € = 18.80 €	50.80 €
1001 € et +	1.00 € x 8 h x 5 j = 40.00 €	5 j x 3.76 € = 18.80 €	58.80 €

ALSH Juillet			
Quotient Familial	Tarif à la journée Hors repas	Repas	Tarif repas compris
0 à 369 €	0.25 € x 8 h x 15 j = 30.00 €	15 j x 3.18 € = 47.70 €	77.70 €
370 à 499 €	0.45 € x 8 h x 15 j = 54.00 €	15 j x 3.29 € = 49.35 €	103.35 €
500 à 600 €	0.60 € x 8 h x 15 j = 72.00 €	15 j x 3.65 € = 54.75 €	126.75 €
601 à 1 000 €	0.80 € x 8 h x 15 j = 96.00 €	15 j x 3.76 € = 56.40 €	152.40 €
1001 € et +	1.00 € x 8 h x 15 j = 120.00 €	15 j x 3.76 € = 56.40 €	176.40 €

Secteur jeunes Juillet			
Quotient Familial	Tarif à la journée Hors repas	Repas	Tarif repas compris
0 à 369 €	0.25 € x 8 h x 15 j = 30.00 €	15 j x 3.18 € = 47.70 €	77.70 €
370 à 499 €	0.45 € x 8 h x 15 j = 54.00 €	15 j x 3.29 € = 49.35 €	103.35 €
500 à 600 €	0.60 € x 8 h x 15 j = 72.00 €	15 j x 3.65 € = 54.75 €	126.75 €
601 à 1 000 €	0.80 € x 8 h x 15 j = 96.00 €	15 j x 3.76 € = 56.40 €	152.40 €
1001 € et +	1.00 € x 8 h x 15 j = 120.00 €	15 j x 3.76 € = 56.40 €	176.40 €

Séjour Accessoires Ados de 5 jours - secteur jeunes Juillet			
Quotient Familial	Tarif à la journée Hors repas	Repas	Tarif repas compris
0 à 369 €	0.25 € x 10 h x 5 j = 12.50 €	5 j x 3.18 € = 15.90 €	28.40 €
370 à 499 €	0.45 € x 10 h x 5 j = 22.50 €	5 j x 3.29 € = 16.45 €	38.95 €
500 à 600 €	0.60 € x 10 h x 5 j = 30.00 €	5 j x 3.65 € = 18.25 €	48.25 €
601 à 1 000 €	0.80 € x 10 h x 5 j = 40.00 €	5 j x 3.76 € = 18.80 €	58.80 €
1001 € et +	1.00 € x 10 h x 5 j = 50.00 €	5 j x 3.76 € = 18.80 €	68.80 €

Pour les ados qui s'inscrivent à l'accueil de juillet et qui participent à un ou plusieurs séjours, c'est le tarif hors repas qui s'applique.

Pour ceux qui ne fréquentent pas l'accueil de juillet et qui s'inscrivent uniquement à un ou plusieurs séjours, c'est le tarif repas compris qui s'applique.

Secteur jeunes Petites vacances (à la journée)			
Quotient Familial	Tarif à la journée Hors repas	Repas	Tarif repas compris
0 à 369 €	0.25 € x 8 h x 5 j = 10.00 €	5 j x 3.18 € = 15.90 €	25.90 €
370 à 499 €	0.45 € x 8 h x 5 j = 18.00 €	5 j x 3.29 € = 16.45 €	34.45 €
500 à 600 €	0.60 € x 8 h x 5 j = 24.00 €	5 j x 3.65 € = 18.25 €	42.25 €
601 à 1 000 €	0.80 € x 8 h x 5 j = 32.00 €	5 j x 3.76 € = 18.80 €	50.80 €
1001 € et +	1.00 € x 8 h x 5 j = 40.00 €	5 j x 3.76 € = 18.80 €	58.80 €

Secteur jeunes Petites vacances (à la 1/2 journée)			
Quotient Familial	Tarif à la journée Hors repas	Repas	Tarif repas compris
0 à 369 €	0.25 € x 4 h x 5 j = 5.00 €		5.00 €
370 à 499 €	0.45 € x 4 h x 5 j = 9.00 €		9.00 €
500 à 600 €	0.60 € x 4 h x 5 j = 7.20 €		7.20 €
601 à 1 000 €	0.80 € x 4 h x 5 j = 16.00 €		16.00 €
1001 € et +	1.00 € x 4 h x 5 j = 20.00 €		20.00 €

CONTRE 3 (C. Le VELY -D.CUIGNEZ - T.DEMORY) POUR 26

7 - Remboursement restauration scolaire

Une famille avait payé des droits d'inscription à la cantine. Suite au déménagement de la famille, le conseil municipal accepte de rembourser les repas pour un montant de 92.12 €

A L'UNANIMITE

8 - Vente d'un scooter d'occasion

Le Conseil Municipal autorise madame le maire à le vendre aux enchères sur le site de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID), à émettre le titre correspondant et à procéder à toutes démarches administratives relatives à cette vente.

CONTRE 1 (D.CUIGNEZ) POUR 28

9 - SCOT Grand Douaisis : Approbation de la convention d'adhésion au Service Energie Collectivité (SEC) – 2024/2026

Dans le contexte de réchauffement climatique, de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le SCOT Grand Douaisis mène depuis plusieurs années des missions en faveur de l'amélioration du patrimoine des collectivités.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat et de sa politique « Douaisis Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique » (DT3E), le SCOT Grand Douaisis s'engage depuis 2011 aux côtés des communes pour développer des conditions favorables à l'amélioration de leur patrimoine communal.

Le Service Energie Collectivités (SEC) a été créé pour permettre aux communes de développer une véritable stratégie patrimoine sur le long terme, visant à réduire fortement la consommation de leur parc mais également à développer leur autonomie énergétique en utilisant des énergies renouvelables locales.

Le service énergie collectivités est assuré par des conseillers énergie, personnes qualifiées sur les problématiques énergétiques et patrimoniales d'une commune (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicule) et aux différentes démarches à entreprendre (contrat de fourniture d'énergie, consommations, marchés publics, installations utilisant des énergies renouvelables...).

Ce service permet aux communes adhérentes de :

- ✓ Recevoir une expertise avertie sur les problématiques énergétiques et patrimoniales, sur les dispositifs en vigueur, les opportunités ... ;
- ✓ Maîtriser et réduire leurs consommations ;
- ✓ Réaliser des rénovations importantes et adaptées à leur patrimoine ;
- ✓ Développer l'utilisation et / ou la production d'autres sources d'énergie, notamment renouvelables.

Pour la commune, le coût annuel sera de 1 ,40 € par an et par habitant, soit 7 807,80 € sur la base des données de population légale INSEE 2021.

Le conseil municipal :

- ✓ autorise le partenariat entre la commune et le SCOT pour développer des actions d'amélioration du patrimoine communal,

- ✓ autorise la transmission au SCOT des données énergétiques nécessaires sur le patrimoine
- ✓ autorise madame le maire à signer la convention d'adhésion au Service Energie Collectivités et tous les documents afférents à ce dossier.

A L'UNANIMITE (C.LE VELY quitte l'assemblée à 20h et donne procuration à M.DEMORY)

10 - Délibération relative à la prestation chômage du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Le CDG59 propose aux communes affiliées au CDG59 une convention pour la mission de conseil et assistance chômage.

Le centre de gestion assure la tâche administrative et la mission de conseil juridique. En cas de perte involontaire d'emploi et en application de l'article L.5424-1 du code du travail, les agents employés par les collectivités bénéficient d'allocations de retour à l'emploi, dans les mêmes conditions que les salariés du secteur privé.

Le CDG accompagne les collectivités qui adhèrent à la prestation chômage dans le calcul des droits aux allocations chômage et dans le suivi du dossier des agents involontairement privé d'emploi.

Les conditions financières sont les suivantes :

Nature de la prestation	Montant en €
Etude de droit initial	150 €
Etude du droit en cas de reprise, réadmission, perte d'une activité réduite conservée	50 €
Etude mensuelle des cumuls ARE et activités réduites	20 €
Etude de réactualisation des données selon les délibérations UNEDIC	15 €
Suivi mensuel (sans activités réduites)	Non facturé

Le conseil municipal autorise madame le maire à signer la convention relative à l'adhésion à la prestation chômage du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord et tous les documents afférents à ce dossier.

A L'UNANIMITE

POLICE DU MAIRE

11 - Approbation de la convention de prise en charge des animaux errants - Renouvellement

La commune a l'obligation de mettre en place un service de capture et de prise en charge des animaux errants.

La convention passée avec la Société Autonome de Protection Animale (SAPA) de Pecquencourt a expiré au 31 décembre 2023.

Le conseil municipal approuve la nouvelle convention à passer avec la Société Autonome de Protection Animale (SAPA) de Pecquencourt pour l'accueil des animaux, à charge des services communaux de les amener. Le coût est fixé à 3 500 € TTC pour l'année 2024.

A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

12 - Création de postes contrat d'engagement éducatif pour les ALSH 2024

Afin de constituer les équipes d'animations pour faire fonctionner les ALSH de février, avril, juillet et octobre 2024, il convient de procéder au recrutement d'agents en Contrat d'Engagement Educatif.

Le Conseil Municipal accepte d'ouvrir les postes d'agents en Contrat d'Engagement Educatif comme suit :

	Février 2024	Avril 2024	Juillet 2024	Octobre 2024
ALSH 2 – 11 ans	3	5	11	2
Secteur Jeunes	3	3	6	0

A L'UNANIMITE

13 - Modification du tableau des emplois : Création d'un poste un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe et d'un poste d'attaché

Le Conseil Municipal accepte de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe dans le cadre des avancements de grade 2024 et un poste d'attaché territorial dans le cadre de la procédure de recrutement suite à la mutation de madame Vincenzi, attaché principal territorial.

A L'UNANIMITE

INSTITUTIONS

14 - Sous-Préfecture – Approbation de la convention @CTES (Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité)

La transmission des actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'Etat dans le département, telle que prévue aux articles L.3131-1, L.3131-1, L4141-1, L.5211-3 et L.5721-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est effectué sous la responsabilité du Maire.

Jusqu'à présent les actes soumis au contrôle de légalité sont transmis par voie postale à la sous-préfecture.

La sous-préfecture a contacté nos services afin de mettre en place une convention (@CTES) permettant de dématérialiser la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Cette convention a pour objet :

- De porter à la connaissance des services préfectoraux le dispositif utilisé afin qu'ils soient en mesure de vérifier s'il est homologué dans les conditions prévues à l'article R.2131-1 du CGCT
- D'établir les engagements respectifs des deux parties pour l'organisation et le fonctionnement de la transmission par voie électronique.

La collectivité doit utiliser un dispositif de transmission homologué par le ministère de l'intérieur qui lui garantit le respect du cahier des charges par l'opérateur ainsi que la sécurité de l'ensemble de la transmission. Ces opérateurs interviennent dans la chaîne de transmission @CTES ; ils sont chargés d'acheminer les actes vers le sas électronique du ministère de l'intérieur et sont, à ce titre, responsables de l'authentification des collectivités émettrices et de l'intégrité des flux données.

A la question de G.MARLIER, il est répondu qu'une copie papier est réalisée après le retour de la Sous-Préfecture pour être classé dans le registre des délibérations qui peut être consulté par tout citoyen.

Le Conseil municipal autorise madame le maire à signer la convention entre le représentant de l'Etat et la collectivité pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat et tous les documents relatifs à ce dossier.

A L'UNANIMITE

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Motion du collège V.Hugo de Somain

L'ensemble de l'équipe éducative du collège a envoyé au conseil municipal, un courrier pour dénoncer la baisse de dotation commencée à la rentrée 2023 ce qui a entraîné des effectifs plus lourds par classe pour se garder la possibilité d'avoir des groupes dans certaines matières. A la prochaine rentrée une classe de 6^{ème} disparaît, les effectifs augmentent, les groupes disparaissent. L'école est classée en REP mais l'amélioration de l'IPS (indice de position sociale) explique la baisse de moyens.

Le conseil municipal décide d'envoyer un courrier de solidarité

A L'UNANIMITE

Le bilan mensuel des délits :

Décembre : 1 cambriolage – 1 vol sans violence – 1 dégradation – 4 coups et blessures volontaires

Janvier : 2 vols dont un à la roulotte – 1 cambriolage - 1 dégradation de biens privés – 2 coups et blessures volontaires

Les contrôles de police demandés par le comité de sécurité entre décembre et février :

- des contrôles sur les rues P.Vaillant-Couturier, Ghesquière, Mousseron, Déportés rien à signaler hormis une conduite en état d'ivresse et un défaut de papiers.
- 13 opérations « points fixes » dans les rues Zola, Ferrari, Barbusse, Déportés
- Deux verbalisations pour un stationnement dangereux et un défaut de papiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

Le prochain conseil est prévu le vendredi 12 avril

Arlette DUPILET
Maire de Fenain

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dupilet', is written over a faint circular official stamp.

Marjorie JACQMART
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacqmart', is written over a faint circular official stamp.